



GARD
VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

DEPARTEMENT DU GARD

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	22	28

QUESTION N°

15-049

OBJET

Protection captages

-

**Renouvellement
convention de mise
à disposition de
compétences
techniques**

-

**Animatrice
territoriale Carine
ESCULIER**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

3 juillet 2015

DEPOT EN PREFECTURE

Le 24 juillet 2015

PIECE JOINTE

Convention de
partenariat

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Étaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les captages communaux d'adduction en eau potable (Sauzette et sources Est/Ouest de Redessan) font parties des captages classés prioritaires car présentant une dégradation de la qualité de l'eau, situés sur les nappes Vistrenque et Costières.

Il indique qu'afin de préserver et protéger durablement la ressource en eau potable, une stratégie visant la préservation et la reconquête de cette ressource doit être mise en place dans l'aire d'alimentation de ces captages avec tous les acteurs présents dans la zone.

Une animation territoriale spécifique, collective et partagée par les communes engagées dans une démarche similaire a été mise en place afin de définir une stratégie de reconquête de la qualité de la ressource et de s'assurer de sa bonne mise en œuvre. Celle-ci se décline par la création d'un plan d'actions élaboré en concertation avec la collectivité, les partenaires institutionnels, financiers et techniques et les acteurs présents dans l'aire d'alimentation. Ce plan définit les mesures à mettre en œuvre pour préserver durablement la ressource et la restaurer là où la qualité de l'eau est dégradée, afin d'atteindre une conformité avec les normes de potabilité.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte des Nappes Vistrenque et Costières a apporté son aide aux six collectivités : Aimargues, Le Cailar, Vauvert, Aubord, la communauté de communes de Terre de Camargue et Bellegarde, par le recrutement d'une animatrice territoriale, le 1^{er} octobre 2012, dont les compétences techniques ont été mises à disposition par convention signée le 17 octobre 2012.

Ainsi, Carine Esculier a été recrutée pour une durée de 3 ans. Hébergée par le SMNVC, ces missions consistent à :

- Suivre les études visant à définir l'aire d'alimentation du captage et le plan d'actions
- Apporter une information accessible aux décideurs communaux.
- Animer la mise en œuvre de la concertation.
- Assumer la gestion du projet en relation avec les différents partenaires.

- Rendre compte de son travail auprès de l' élu référent et des élus du Conseil.

L'aire d'alimentation des captages des six collectivités a été délimitée (en cours pour la commune d'Aubord). Les plans d'actions ont également été définis (il est en cours de définition pour la commune de Vauvert). Carine ESCULIER a assuré l'animation visant la bonne mise en œuvre des mesures des plans d'actions.

Un bilan annuel retraçant les actions mises en œuvre a ainsi été présenté annuellement aux six collectivités.

Nom captage	Commune alimentées	Prioritaire SDAGE	Arrêté zone de protection	Plan d'actions	Arrêté plan d'actions
Captage des Baïsses	CCTC	2009-2015	15/03/2011	validé et présenté aux élus	20/01/2014
Forages du Moulin	Aimargues	2016-2021	15/03/2011	validé et présenté aux élus	20/01/2014
Captage du chemin de Marsillargues	Le Cailar	2009-2015	15/03/2011	validé et présenté aux élus	14/01/2014
Source de Sauzette et Est et Ouest de Redessan	Bellegarde/Fourques	2009-2015	27/03/2013	validé et présenté aux élus	en cours de signature
Captages de Banlène, Richter, Candiac 1 et 2	Vauvert	2015-2021	délimitation AAC en cours	en cours	
Forage du rouvier	Aubord	sensible	délimitation AAC en cours	surveillance	

Monsieur le Maire propose de désigner Frédéric ETIENNE comme élu référent et interlocuteur privilégié de l'animatrice pour les questions concernant notre commune.


Il souligne que les charges financières liées au poste seront partagées à parts égales par les 6 collectivités concernées, environ 2 000€ par an, sachant que ce poste sera financé à 80% par l'Agence de l'Eau.

Par conséquent, compte tenu de l'intérêt qu'offre ce dispositif pour la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'accord de principe donné au SMNVC pour la mise en œuvre de ce projet et de l'autoriser à signer la convention y afférente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré:

 **DECIDE** de renouveler l'accord de principe donné au SMNVC pour la mise en œuvre de ce projet ;

 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition des compétences techniques entre les collectivités et le SMNVC.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Le Maire,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61
64 DEPARTEMENT DU

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28

QUESTION N°		
15-050		
OBJET		
BUS MUNICIPAL - CREATION D'UNE REGIE DE TRANSPORT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
3 juillet 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 24 juillet 2015		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil l'intérêt de régulariser le fonctionnement du bus municipal, qui transporte des individus pour les besoins de la collectivité elle-même, mais aussi parfois pour ses partenaires (associations, établissements scolaires,...).

Le ROSP (règlement européen du 23/10/07 sur les obligations de service public) consacre la liberté de choix du mode de gestion des services de transport par les collectivités.

Les régies de transport sont réglementées par l'article 12 du décret du 16 août 1985 : elles ont pour objet d'exploiter des services de transports publics de personnes et, à titre accessoire, toutes activités de transport ou connexes à celui-ci, effectuées à la demande ou avec l'accord de l'autorité organisatrice (AOT).

Une AOT peut décider d'exécuter le service public de transport par ses propres moyens ou l'attribuer à un « opérateur interne »

Cette régie serait donc dans le cas présent gérée en gestion directe, et dotée de la seule autonomie financière.

Caractéristiques :

- La collectivité assure elle-même la gestion du service avec ses propres moyens
- administrée, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur
- Autonomie financière : budget spécial, annexé au budget de la commune voté par le conseil municipal, sur proposition du directeur de la régie
- Les moyens humains et matériels sont ceux de la collectivité (l'agent comptable est celui de la commune)
- La gestion du service public est assurée par la collectivité elle-même, avec ses propres moyens
- Le service n'a pas de personnalité juridique propre. En cas de litige avec un tiers, la responsabilité de la collectivité est engagée.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- DECIDE de créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des transports, conformément aux articles L. 2221-11 et suivants, L. 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales avec prise d'effet le 01/01/09.
- AUTORISE Monsieur Le Président à engager toutes les démarches utiles et légales pour l'institution de la régie des transports.
- DIT que les statuts, les règles générales d'organisation et de fonctionnement, ainsi que la désignation des membres du conseil d'exploitation devront faire l'objet d'une délibération ultérieure.



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	22	28

QUESTION N°
15-051

OBJET
RAPPORTS EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014

ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.

CONVOC. & AFFICHAGE
3 juillet 2015

DEPOT EN PREFECTURE
Le 24 juillet 2015

PIECE JOINTE
Rapports

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, conformément notamment :

- ☞ Au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT (JO du 04.05.2007, p. 7895),
- ☞ À l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

les rapports annuels, ci-annexés, sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement, en ce qui concerne l'année 2014.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28

QUESTION N°
15-052
OBJET

MISE A JOUR DES TARIFS COMMUNAUX - ENCARTS PUBLICITAIRES
--

ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE
3 juillet 2015

DEPOT EN PREFECTURE
Le 24 juillet 2015

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Étaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de mettre à jour la grille des tarifs communaux en ce qui concerne les encarts publicitaires, afin de les rendre plus lisibles.

A CE JOUR :

ENCARTS PUBLICITAIRES dans les publications municipales	dans les brochures : « Echanges », bulletins d'informations et programmes des fêtes	1 parution	1/8 ^{ème} de page (fêtes) et ¼ de page (Echanges)	65,00 €
		1 parution	½ page	100,00 €
		1 parution	format A4 intérieur	160,00 €
	dans « Echanges »		4 ^{ème} de couverture format A4	200,00 €

PROPOSITION :

ENCARTS PUBLICITAIRES dans les publications municipales	« Vivre Bellegarde » (A4), bulletins d'informations (A4) et programmes des fêtes (A5)	1 parution	¼ de page	65,00 €
			½ page	100,00 €
			1 page	160,00 €
			4 ^{ème} de couverture	200,00 €

Le Conseil,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des tarifs Communaux.

 **DIT** que le tableau des tarifs communaux sera mis à jour en conséquence.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le*
Le Maire,
Juan MARTINEZ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Étaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget principal de la Commune.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

 **Adopte** la décision modificative n° 1 du Budget principal de la Commune, comme suit :

Par chapitre, pour la section de Fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère générales	12 000 €	
67 – Charges exceptionnelles	4 200 €	
74 – Dotations et participations		55 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	38 800 €	
TOTAL	55 000 €	55 000 €

Par opération et chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
0136 – Acquisition matériel et mobilier	3 000 €	
0139 – Extension éclairage public	2 000 €	
0164 – Plan d'eau du Moulin	4 400 €	
0169 – Aménagement Services Techniques	5 000 €	
0191 – Extension de réseau électrique	40 000 €	40 000 €
0204 – Aménagement de Places	590 €	
0212 – Hôtel de ville	5 000 €	
0229 – Aménagement crèche	6 000 €	
0262 – Réaménagement rue d'Auvergne	-15 090 €	
0261 – Construction école primaire	74 840 €	
0277 – Panneaux de signalisation	8 000 €	

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28

QUESTION N°		
15-053		
OBJET		
BUDGET COMMUNE DM N°1 -		
EXERCICE 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 3 juillet 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 24 juillet 2015		
PIECE JOINTE		
Tableau récapitulatif		

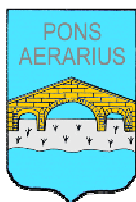
0281 - Mise en sécurité des Bâtiments	-55 000 €	
0291 - Gendarmerie	50 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		38 800 €
TOTAL	78 800 €	78 800 €

TOTAL GENERAL :

- ⇒ Dépenses : 133 800.00 €
- ⇒ Recettes : 133 800.00 €

*Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 9 juillet 2015
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Étaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.


Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE. **M. le Maire expose** au Conseil que suite à une erreur matérielle dans l'affectation du résultat, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget de l'Eau.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

 **Adopte** la décision modificative n° 1 du Budget de l'Eau, comme suit :

Par chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
23 – Immobilisation en cours	- 38 447.16 €	
001 – Excédent antérieur reporté		- 38 447.16 €
TOTAL	- 38 447.16 €	- 38 447.16 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : - **38 447.16 €**
⇒ Recettes : - **38 447.16 €**

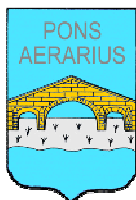
*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 12 mai 2015*

Le Maire,
Juan MARTINEZ

*Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...*

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28

QUESTION N°		
15-054		
OBJET		
BUDGET EAU DM N°1		
-		
EXERCICE 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 3 juillet 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 24 juillet 2015		
PIECE JOINTE		
Tableau récapitulatif		



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le Conseil municipal de la Commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents :

Etaient absents :

Procurations :


Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance

M. le Maire expose au Conseil que suite à une erreur matérielle dans l'affectation du résultat, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget de l'Assainissement.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

 **Adopte** la décision modificative n° 1 du Budget de l'Assainissement, comme suit :

Par chapitre, pour la section de Fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011- 6152 Entretien et réparation de biens immobiliers	23 671.56 €	
023 - Virement à la section d'investissement	- 23 671.56 €	
TOTAL	0 €	0 €

Par chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
21 - Immobilisations corporelles	70 000 €	
23 - Immobilisations en cours	50 000 €	
001 - Excédent de résultat reporté		143 671.56
021 - Virement de la section de fonctionnement		-23 671.56
TOTAL	120 000 €	120 000 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : **120 000.00 €**

⇒ Recettes : **120 000.00 €**

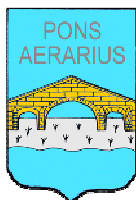
Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 12 mai 2015

Le Maire,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29		

QUESTION N°		
15-		
OBJET		
BUDGET ASSAINISSEMENT DM N°1		
-		
EXERCICE 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Tableau récapitulatif		



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Étaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.


Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

M. le Maire expose au Conseil que suite à une erreur matérielle dans l'affectation du résultat, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget de l'Eau.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 2, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

 **Adopte** la décision modificative n° 2 du Budget de l'Eau, comme suit :

Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
014 – Reversement redevance pollution eau domestique	6 700 €	
68 – Dotation aux amortissements	128	
023 – Virement à la section d'investissement	- 6 828 €	
TOTAL	0 €	0 €

Par chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
20 – Immobilisations incorporelles	4 300 €	
23 – Immobilisation en cours	- 11 000 €	
040 – Recette d'amortissement		128
021 – Virement de la section de fonctionnement		- 6 828 €
TOTAL	- 6 700 €	- 6 700 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28

QUESTION N°		
15-055		
OBJET		
BUDGET EAU DM N°2		
-		
EXERCICE 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 3 juillet 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 24 juillet 2015		
PIECE JOINTE		
Tableau récapitulatif		

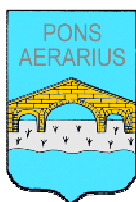
TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : - **6 700 €**

⇒ Recettes : - **6 700 €**

*Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 9 juillet 2015
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.


Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

M. le Maire expose au Conseil que suite à une erreur matérielle dans l'affectation du résultat, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget de l'Assainissement.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 2, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

 **Adopte** la décision modificative n° 2 du Budget de l'Assainissement, comme suit :

Par chapitre, pour la section de Fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
014 – Reversement de la redevance de modernisation du réseau à l'Agence de l'Eau	8 340 €	
023 - Virement à la section d'investissement	- 8 340 €	
TOTAL	0 €	0 €

Par chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
21 – Immobilisations corporelles	- 8 340 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 8 340 €
TOTAL	- 8 340 €	- 8 340 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28

QUESTION N°		
15-		
OBJET		
BUDGET ASSAINISSEMENT DM N°2		
-		
EXERCICE 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 3 juillet 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 24 juillet 2015		
PIECE JOINTE		
Tableau récapitulatif		

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : - **8 340.00 €**

⇒ Recettes : - **8 340.00 €**

*Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 9 juillet 2015
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	28

QUESTION N°

15-056

OBJET

Modification attribution de compensation TP
« Autorisation droit des sols »

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

3 juillet 2015

DEPOT EN PREFECTURE

Le 24 juillet 2015

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la mise en œuvre du service commun Instruction Autorisation Administrative du Droit du Sol.

Ce service opérationnel en 2015 au 1^{er} Juillet 2015, a entraîné la constitution d'une équipe de deux agents (un par transfert et un par recrutement).

Le coût 2015 est estimé à 43 000 € à répartir entre les quatre communes au prorata population (50%) et actes instruits sur les trois dernières années (50%), ce qui nécessite de modifier l'attribution de compensation 2015.

Le coût 2016 est évalué à 80 000 € (même répartition) avec modification de l'attribution de compensation pour 2016.

Propose au conseil de modifier les attributions de compensations 2015 et 2016 des quatre communes concernées selon le tableau ci-dessous :

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **ADOPTÉ** l'attribution de compensation de la TP modifiée comme suit :

Communes	AC au 30.06.2015	Coût du Service commun ADS et Foncier (2015)	Coût du Service commun ADS et Foncier (2016)	AC au 01.07.2015	AC au 01.01.2016
BEUCAIRE	4 925 961	0	0	4 925 961	4 925 961
BELLEGARDE	318 335	- 23 113	- 43 000	295 222	275 335
FOURQUES	274 006	- 6 867	- 12 776	267 139	261 230
JONQUIERES ST VINCENT	558 562	- 10 184	- 18 948	548 378	539 614
VALLABREGUES	127 473	- 2 836	- 5 276	124 637	122 197
TOTAL	6 204 337	- 43 000	- 80 000	6 161 337	6 124 337

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le*
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	22	28

QUESTION N°		
15-057		
OBJET		
Secteur du Pendant de l'Enfer - Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
3 juillet 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 24 juillet 2015		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire expose au conseil que sur le secteur du « Pendant de l'Enfer », la Communauté de Communes « Beaucaire-Terre d'Argence », compétente en matière économique, envisage la réalisation d'un lotissement artisanal pour accueillir de nouvelles entreprises sur la commune.

Les résultats de l'étude pré-opérationnelle du projet ont démontré que l'application de l'ensemble des principes inscrits dans les Orientations d'Aménagement de ce secteur approuvés dans le cadre du PLU, entraîne des surcoûts financiers qui remettraient en cause l'équilibre du projet.

Ainsi, pour permettre la bonne réalisation de ce projet public d'intérêt économique et conformément aux articles L 123-13-3 et R 123-24 du code de l'Urbanisme modifié en dernier lieu par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, il est envisagé de procéder à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, afin de revoir les orientations d'aménagement du secteur du « Pendant de l'Enfer » et apporter quelques modifications au règlement de la zone UE destinée à accueillir, à titre principal, des activités industrielles, artisanales, d'entrepôt de bureaux et de commerces et par conséquent à un article des dispositions communes aux zones urbaines.

Le dossier du projet de modification simplifiée est transmis pour avis, aux personnes publiques associées. Leurs avis seront joints au dossier qui sera porté à la connaissance du public par la mise à disposition du dossier complet pendant 30 jours minimum. A l'issue de cette phase, un bilan des observations et avis sera présenté devant le conseil municipal, qui délibérera le cas échéant, en fonction du bilan tiré, sur l'approbation de cette modification simplifiée n°2.







Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur les modalités suivantes pour la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 au public :

- Mise à disposition pendant 30 jours minimum, du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU portant sur le secteur du Pendant de l'Enfer, en mairie aux horaires habituels d'ouverture des bureaux.
- Mise à disposition d'un registre en mairie, permettant au public de formuler ses observations sur le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU,
- Mise en ligne du dossier sur le site Internet officiel de la commune,
- Information relative à cette consultation et mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU sur les panneaux d'information de la commune,

Le Conseil,

- ☞ **Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,**
- ☞ **Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 123-13-3,**
- ☞ **Vu l'arrêté du Maire en date du 12 février 2015 prescrivant la modification simplifiée n°2 concernant le secteur du Pendant de l'Enfer,**
- ☞ **Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer les modalités de mise à disposition du dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU,**

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

-  De mettre à disposition pendant 30 jours minimum, aux horaires habituels d'ouverture en mairie, le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU portant sur le secteur du Pendant de l'Enfer, avec les avis des personnes publiques associées,
-  De mettre à disposition un registre permettant au public de formuler ses observations sur le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU en mairie, aux horaires habituels d'ouverture des bureaux,
-  De mettre en ligne le dossier sur le site Internet officiel de la commune,
-  D'informer le public de cette consultation et mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU, par un avis sur les panneaux d'information de la commune,
-  Que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n°2 du PLU, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, HUIT JOURS au moins, avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
-  Que Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents afférents,

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le*
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28

QUESTION N°		
15-058		
OBJET		
CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES - ADHESION CONTRAT GROUPE & CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
3 juillet 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 24 juillet 2015		
PIECE JOINTE		
Convention délégation de gestion		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Johan GALLET, Georgette ROUVRAY.

Procurations : de Linda LESEL à Stéphanie BOUSSAHA, de Roseline BOURRELLY à Catherine NAVATEL, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Nancy REY, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, de Georgette ROUVRAY à Jacques BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Monsieur Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion du Gard a mis en œuvre une procédure de mise en concurrence du contrat cadre d'assurances contre les risques statutaires. Les négociations sont arrivées à leur terme, la commission d'appel d'offres du 12 juin courant a choisi le prestataire du contrat pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 :

- Courtier : GRAS SAVOYE
- Assureur : AXA



Il présente (voir annexe) le résumé des garanties concernant notre collectivité.

Il convient d'ajouter les frais de gestion pour le Centre de Gestion du Gard dont les taux se déclinent en fonction des garanties choisies.

Si la commune souhaite rejoindre ce contrat, elle doit délibérer pour l'adhésion.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré:

-  **Décide** de rejoindre le contrat groupe négocié par le CDG 30.
-  **Approuve** la convention de délégation de gestion et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Le Maire,
Juan MARTINEZ